

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dalia Pinzon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4b3fcff0647d6398876f3d64>

Date d'obtention : 2024-03-04 23:06:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Quand un élève de notre établissement dénonce une situation de sextage à un enseignant ou à un intervenant scolaire et celui-ci est habilité à utiliser la trousse d'intervention Sexto, ce dernier peut immédiatement débiter les démarches pour traiter la situation. S'il n'est pas capable, il doit informer l'un des responsables du projet "Sexto" de son établissement scolaire. À l'aide de l'aide mémoire, l'intervenant doit utiliser la trousse et commencer à remplir les grilles qui permettront de déterminer l'urgence, la gravité de la situation et le type d'intervention nécessaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- L'intervenant ne doit jamais chercher à consulter les images.
- Il est essentiel de toujours suivre les étapes de l'intervention "Sexto"
- L'importance de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation pour établir l'implication, le rôle de chacune des personnes impliquées et le type d'intervention à donner.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape # 4: L'étape de parler au jeune instigateur et veiller à protéger les élèves qui ont donné des informations. Cette étape est très délicate car s'elle n'est pas bien traitée, les élèves concernés peuvent être visés par l'instigateur. Il peut profiter de cette information pour les menacer, les intimider, etc.